

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 11 MAI 2011 HOTEL DE VILLE, BEX

Présidence : Monsieur Jacques-Olivier Budry

Excusés : Mme Anne-Christine Genet ainsi que MM. Carmelo Catanese, Willy Echenard, François Gillard père, François Gillard fils, Grandjean Bernard, Marc Mundler, Denis Plumettaz, Fabrizio Ragno, Pierre-Yves Rapaz, Daniel Roulet, David Roulet, Didier Touillet et Pierre-Alain Zeiter

Sans excuse : Mme Circé Fuchs ainsi que MM Philippe Allamand, Sylvain Bernard, André Corboz, Claude Dauphin, Kasim Kokollari, Stephan Markwalder et Gwenaël Moisan

Après les salutations d'usage et l'appel, le Président modifie l'ordre du jour. Celui-ci s'établit comme suit :

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

2. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- 2.1 sur le préavis no 2010/19 concernant l'introduction d'une taxe communale spécifique sur l'énergie électrique
- | | |
|--|-------------|
| Rapporteur pour la commission ordinaire | M. P. Goin |
| Rapporteur pour la commission des finances | M. F. Meili |
- 2.2 sur le préavis no 2011/04 concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et la pose de collecteurs d'eaux usées – eaux claires dans le hameau du Châtel
- | | |
|--|--------------|
| Rapporteur pour la commission ordinaire | M. M. Rochat |
| Rapporteur pour la commission des finances | M. F. Meili |

3. POSTULAT ET MOTIONS

- 3.1 Postulat de Madame la Conseillère A. Cretton intitulé « Ballon, patin, vélo et compagnie »
- 3.2 Motion de Madame la Conseillère A. Cretton intitulée « Pérégrination postale »
- 3.3 Motion du groupe socialiste intitulée « Voyage en zigzag »

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

5. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

En introduction de ses communications, le Président J.-O. Budry tient à remercier Messieurs Capancioni et Cossetto pour leur fair-play lors des élections à la Municipalité, les résultats étant très serrés. Il remercie également Messieurs les Municipaux O. Cherix et J.-L. Simeon pour leur engagement et le temps mis à disposition de la Commune ainsi bien sûr que Monsieur le Syndic M. Flückiger.

Il procède à la modification de l'ordre du jour et communique à l'assemblée les invitations reçues, à savoir : le concert de l'Union Instrumentale, le concert de l'Harmonie du Chablais, le Trophée du Muveran, l'assemblée générale de l'Entraide familiale, le gala SFEP, le concert de la fanfare l'Argentine et enfin l'assemblée générale du Centre des Jeunes.

Il donne encore connaissance des courriers de la Municipalité en accompagnement des préavis en cours.

2. RAPPORTS DES COMMISSIONS

2.1 Sur le préavis no 2010/19 concernant l'introduction d'une taxe communale spécifique sur l'énergie électrique

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Conseiller F. Meili regrette qu'une fois de plus on suive les autres communes, un peu comme des moutons, Les industries paient déjà beaucoup de taxes et seront une fois de plus pénalisées. Quand on regarde nos factures, on voit qu'on paie déjà des taxes écologiques fédérales et cantonales. La commune souhaite accueillir de nouvelles industries mais comment leur dire qu'il y a encore des taxes supplémentaires ?

Madame la Conseillère C. Cosandey demande à la commission des finances quelles sont les propositions avancées pour financer ce fonds ?

Monsieur le Conseiller F. Meili lui répond qu'il n'est pas membre de la Municipalité et n'a donc aucune proposition à faire !

Monsieur le Syndic M. Flückiger prend la parole et répond qu'il n'y a pas de miracles pour trouver de l'argent. On doit passer soit par une taxe, soit par la caisse communale. Il regrette également que la commission ordinaire demande à exclure des bénéficiaires du fonds l'éclairage public. Il s'agit en effet non pas de prendre en charge la consommation mais bien de faciliter l'installation d'un éclairage plus écologique mais plus cher.

Monsieur le Conseiller P. Echenard regrette de ne pas en savoir plus sur la distribution de ce fonds. Il lui semble judicieux de proposer un règlement concernant cette distribution, règlement qui serait d'ailleurs en préparation auprès de la commission de l'énergie. Il souhaite donc avoir toutes les informations nécessaires afin de permettre une prise de décision en toute connaissance de cause et demande le renvoi de cet objet à la Municipalité pour complément informations.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Il est passé au vote du 1^{er} amendement de la commission ordinaire. Celui-ci est accepté par 26 oui et 7 abstentions.

Il est passé au vote du 2^{ème} amendement de la commission ordinaire. Celui-ci est accepté par 17 oui et 20 abstentions.

Il est ensuite passé au vote de la proposition de renvoi de l'objet à la Municipalité. Le renvoi est accepté par 26 oui et 9 non.

2.2 Sur le préavis no 2011/04 concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et la pose de collecteurs d'eaux usées – eaux claires dans le hameau du Châtel

Monsieur le Conseiller M. RoCHAT donne lecture du rapport de la commission ordinaire.
Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Madame la Conseillère C. Cosandey demande si la Commune a une obligation légale de poser le gaz pour quelques habitants seulement. De plus, l'assainissement des conduites paraît nécessaire au vu des ruptures de ces dernières années mais n'y aurait-il pas un ordre de priorité au vu des travaux à effectuer dans divers quartiers.

Monsieur le Municipal O. Pichard précise qu'il ne s'agit pas d'une obligation légale mais uniquement d'une opportunité de faire participer l'entreprise du gaz aux fouilles. Il est vrai que pour la route d'Aigle par exemple cela fait 7 ou 8 ans que la Municipalité dit que c'est urgent ! Certains travaux ont été faits pour éviter trop de problèmes puis le dossier est resté en attente. Il n'y a pas vraiment de priorités mais plutôt des choix et des opportunités.

Madame la Conseillère C. Guérin constate, sur le plan annexé au préavis, que des conduites dépassent la limite des constructions. Y aurait-il des projets d'agrandissement du hameau, voire des changements d'affectation ?

Monsieur le Municipal O. Pichard précise que ce bout de conduite, à côté de la propriété de Mme Cosandey, est un bouclage pour ne pas avoir de problèmes d'alimentation de l'ensemble du hameau.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et la pose de collecteurs d'eaux usées – eaux claires dans le hameau du Châtel;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 840'000.-- ;
- de porter à l'actif du bilan la part concernant :
 - l'égout et l'épuration sous la rubrique « ouvrages de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, la somme de Fr. 519'000.--,
 - l'eau potable sous la rubrique « installation des services industriels », compte 9144.001, la somme de Fr. 321'000.-- ;
- d'amortir ces investissements sur une durée 30 ans à raison de :
 - pour l'égout et l'épuration Fr. 17'300.-- par an,
 - pour les services industriels Fr. 10'700.-- par an;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2006-2011 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 décembre 2006.

3. POSTULAT ET MOTIONS

3.1 Postulat de Madame la Conseillère A. Cretton intitulé « Ballon, patin, vélo et compagnie »

Madame la Conseillère A. Cretton donne lecture de son postulat dont le texte est reproduit ci-après :

« La Commune de Bex décerne régulièrement un mérite sportif au vu des résultats accomplis pendant l'année. Cette distinction il est vrai n'est appréciée que par les lauréats, par contre les difficultés financières rencontrées par les parents dont les enfants font du sport à haut niveau sont bien réelles. Les équipements sont coûteux, les frais de déplacement et de camp surchargent le budget familial.

Serait-il envisageable que la future Municipalité octroie une aide à ses familles, éventuellement en remplacement du mérite sportif? Je pourrai suggérer, soit un montant financier raisonnable mensuel, des bons de transports ou une aide à l'achat d'un équipement coûteux par exemple.

Si la Municipalité entre en matière, je lui laisserai le soin de réfléchir et de proposer un cadre fixe pour mériter cette aide communale.

Bien des parents font de gros sacrifices pour leur graine de champion et seront reconnaissants de cette éventualité.

La Municipalité ferait un bel investissement pour ces futurs champions qui porteront bien haut les couleurs bellerines et redonneront de l'aura à la Commune de Bex.

Fait à Bex, le 1^{er} mai 2011

Annelise Cretton »

Monsieur le Syndic M. Flückiger lui précise que cela se fait déjà. La Municipalité reçoit des dossiers et aide ponctuellement.

Madame la Conseillère C. Guérin demande à combien se monte le mérite sportif.

Monsieur le Syndic M. Flückiger l'informe qu'il s'agit de la somme de Fr. 150.-- à Fr. 200.-- en fonction du cours de l'or puisqu'il s'agit d'un petit lingot.

Madame la Conseillère C. Guérin ne voit pas intérêt d'injecter si peu d'argent.

Monsieur le Municipal P. Rochat confirme que la Municipalité future continuera l'aide ciblée comme à ce jour.

La parole n'étant plus demandée, la prise en considération du postulat et mise au vote. Elle est refusée par 15 non et 10 oui.

3.2 Motion de Madame la Conseillère A. Cretton intitulée « Pérégrination postale »

Madame la Conseillère A. Cretton donne lecture de sa motion dont le texte est reproduit ci-après :

« Lors de la dernière campagne électorale, le parti socialiste a fait plusieurs envois à la population bellerine. Il n'a pas été simple d'atteindre chaque électeur, car pour le géant jaune, le territoire communal est morcelé en quatre zones desservies par trois offices postaux. Vasselín étant desservi par Lavey, les tous ménages concernant la commune de Bex n'y sont pas distribués. Les Posses ont un numéro postal autre que le reste de la commune, héritage du tri et de la distribution postale de Gryon.

Les regroupements du Châtel, des Dévens, des Plans et de Frenières à celui du village ont pour conséquence qu'il est désormais impossible de faire un envoi ciblé dans un de ces hameaux.

Heureusement que le buraliste postal est très avenant et nous a facilité la tâche. Toutefois, il est forcé de constater que l'on se moque du contribuable en n'assurant même pas le service de distribution minimum pour une commune.

Les répercussions de ce système sont encore plus insidieuses. Pour mémoire lorsque je suis intervenue auprès de journaux qui attribuent nos beaux sites touristiques à la commune de Gryon, la rédaction d'un d'entre eux m'a répondu que ces sites sont indiqués d'après le numéro postal.

Rendons à César ce qui appartient à César ! Et au territoire communal ce qui appartient à la Commune de Bex.

Donc, j'insiste vigoureusement pour que la Municipalité s'approche de la direction de la Poste afin qu'elle veille à ce que tous les électeurs bellerins reçoivent leurs courriers officiels, que les hameaux puissent être différenciés pour un envoi les concernant uniquement, et que Bex retrouve ses alpages.

Fait à Bex, le 3 mai 2011

Annelise Cretton »

Monsieur le Syndic M. Flückiger constate qu'il s'agit d'un sujet récurrent. Le but sera difficile à atteindre car tout dépend du bureau de poste qui effectue la distribution. Néanmoins une petite victoire est à signaler puisque le quartier de Vasselín dépend à nouveau de Bex, donc du numéro postal 1880.

La motion est prise en considération à une large majorité et transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

3.3 Motion du groupe socialiste intitulée « Voyage en zigzag »

Madame la Conseillère V. Moret donne lecture de la motion du groupe socialiste dont le texte est reproduit ci-après :

« La mobilité douce fait partie des préoccupations de chacun aujourd'hui et elle s'inscrit également dans le projet "Agglo" en préparation. De ce fait, je souhaite proposer quelques mesures qui pourraient être mises en place rapidement.

En premier lieu, je pense qu'il est nécessaire d'améliorer la qualité de la piste cyclable déjà existante le long de la route du Grand-St-Bernard, par son revêtement et le marquage sur la chaussée (p.ex. un cédez le passage lorsqu'elle revient sur la route principale). De plus, il serait agréable de la prolonger depuis le carrefour de la rue Rivarottaz jusqu'à la rue de la Gare, par exemple en créant un marquage sur la route ou sur le trottoir pour le partager en "zone pour cycliste et zone piétonne".

En outre, la création de nouvelles pistes cyclables permettrait de circuler en toute sécurité dans le village.

Aussi, je vous propose les itinéraires suivants (avec un marquage adéquat, particulièrement lorsque la piste commence ou se termine):

1 Rte de Rivarottaz – Rue du Simplon

2 Rte d'Aigle

3 Rte de l'Infirmierie

Je propose également que deux itinéraires balisés soient créés ou complétés pour traverser Bex et rejoindre le Bévieux, soit un axe par le sud passant par la route de Magny, la route de l'Allex et la route de la Servannaz, et un axe par le nord passant par la route d'Aigle, l'avenue Biaudet, le chemin de la Papeterie et la route de la Servannaz.

En second lieu et après un petit inventaire de certains endroits dangereux pour les piétons, je propose de créer un marquage de ligne jaune mi-piéton, mi-cycliste sur la route du Stand et du Cimetière et marquage pour piétons sur la route de l'Allex, depuis le croisement Allex/Stand en direction du Marais d'un côté et du Cotterd de l'autre. Un trottoir sur l'avenue Biaudet est à créer rapidement, avant même les constructions de Perruet, ceci au vu du développement du quartier de Rivarrotaz et du nombre d'élèves qui parcourt ce tronçon.

Dans l'idée de ralentir et réduire le trafic au centre du village, j'encourage la Municipalité à se pencher sur l'idée d'un sens unique sur la rue Centrale.

Pour finir, c'est un projet peut-être utopique pour la rue de la Gare afin que celle-ci puisse être empruntée plus facilement par les cyclistes. Ce projet serait de rendre le trafic possible sur les voies du train depuis le giratoire jusqu'au FMA et ainsi libérer de la place pour créer une piste cyclable à deux sens de l'autre côté de la route. Cela permettrait aux cyclistes d'éviter les voies ferrées jusqu'à la Grande salle. A défaut de cette version luxueuse, le partage entre piétons et vélos des deux larges trottoirs bordant cette rue serait déjà une nette amélioration.

J'espère que les membres du Conseil ainsi que la Municipalité rejoindront mes propositions, car à mon sens il est important, d'une part de promouvoir la mobilité douce et d'autre part de permettre à notre village de Bex de rester une zone calme et avec un trafic modéré.

Pour le groupe socialiste Valérie Moret »

Monsieur le Syndic M. Flückiger constate que le plan est très précis.

La motion est prise en considération à une large majorité et transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic M. Flückiger informe l'assemblée qu'une séance publique de présentation du projet Agglo se tiendra le 7 juin 2011 à 19h.30 à la Grande Salle.

Monsieur le Municipal P. Rochat revient sur les appels d'offres pour le dossier 2011/02, plus particulièrement sur la remise en cause des mandats de l'ingénieur et de l'architecte. Il estime que l'annulation de ces mandats porterait un grave préjudice à l'avancement des travaux. Il reconnaît l'erreur de la Municipalité dans la procédure d'attribution de mandat sans appel d'offres mais rappelle que ces travaux sont exécutés à plus de 50%. Il précise que la Municipalité a tiré une leçon de cette expérience et remercie l'assemblée pour sa compréhension.

Monsieur le Municipal O. Cherix informe l'assemblée d'un affaissement sur le côté aval de la route de Pont-de-Nant. Certains murs en pierres sèches sont gonflés et d'autres sont endommagés. Le bureau d'ingénieurs Lauraux a été mandaté pour le projet de réfection et les soumissions sont rentrées. La société AGBAT peut commencer les travaux le 14 juin et la Municipalité a pris la décision de lui octroyer les travaux. Il regrette de ne pas pouvoir présenter un préavis mais il s'agit d'une réfection urgente.

Monsieur le Président J.-O. Budry prend la parole pour excuser l'absence de Monsieur le Municipal A. Michel.

5. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Madame la Conseillère E. Comte revient sur le Règlement sur l'exercice de la prostitution. Elle souhaite savoir si le canton a approuvé ce règlement et si oui à quel moment il est entré en vigueur.

Monsieur le Conseiller P. Echenard revient sur sa motion demandant la modification des indices d'utilisation de terrain. Il souhaite savoir si la Municipalité est entrée en matière. De plus, il s'intéresse à savoir si des mesures de rationnement d'eau sont à prévoir au vu du peu de précipitations enregistrées en hiver.

Madame la Conseillère J. Warpelin demande des informations sur les travaux de l'Avançon à hauteur de l'entreprise Hubert. La plage sera-t-elle maintenue en amont du barrage ? Elle constate également que le banc sous le cèdre au Châtel a été déplacé de quelques mètres mais regrette qu'aucune poubelle n'y soit installée.

Monsieur le Conseiller P. Carminati relève l'augmentation du trafic de drogue sur la commune et demande quelles sont les mesures prises pour diminuer ce fléau.

Monsieur le Conseiller F. Meili émet un vœu en relation avec le Règlement du Conseil communal. L'article 53 stipule que les suppléants sont convoqués à chaque séance. Or, il trouve que cela fait trop de monde, d'autant plus qu'un nouveau parti entre au Conseil. Il demande que le bureau fasse une proposition dans ce sens.

Monsieur le Conseiller Pierre Goin s'inquiète du risque de recours suite à la décision de la Municipalité de donner des mandats sans appel d'offres. Si un recours devait être émis, les travaux seraient-ils suspendus ?

Monsieur le Conseiller J.-L. Béguelin demande si le Conseil doit se prononcer sur les travaux de la route de Pont-de-Nant.

Réponses

Monsieur le Syndic répond à Madame la Conseillère E. Comte que le Règlement est en vigueur. Il précise à Madame la Conseillère J. Warpelin que le banc a été déplacé pour éviter le passage de véhicules sur le terrain qui est privé. Enfin, il explique à Monsieur le Conseiller P. Carminati que la Municipalité est bien consciente du fléau et qu'elle essaie de faire tout son possible pour obtenir des rendez-vous avec le Conseil d'Etat et Monsieur Antenen mais que ces démarches sont difficiles.

Monsieur le Municipal P. Rochat précise à Monsieur le Conseiller P. Goin que le risque de recours est faible puisque la mise à l'enquête a été faite, que le Conseil a accepté les travaux et que ceux-ci sont en cours. De plus, les « boulettes » de la Municipalité sont connues de toute la population suite à la campagne électorale !

Monsieur le Municipal P. Dubois informe Monsieur le Conseiller P. Echenard qu'une première discussion informelle s'est tenue avec le canton et qu'une séance est agendée. Une réponse sera donnée au prochain conseil.

Monsieur le Municipal O. Pichard précise à Monsieur le Conseiller P. Echenard que la commune a la chance de bénéficier de trois zones de sources alpines. De fin janvier à début mars, le service des eaux a eu quelques craintes mais tout est rentré dans l'ordre depuis que la chaleur est remontée.

Monsieur le Municipal O. Cherix répond à Monsieur le Conseiller J.-L. Béguelin que le Conseil n'a pas de décision à prendre mais qu'il peut prendre position s'il le souhaite. L'urgence serait dans ce cas demandée car il est question de sécurité. Il précise à Madame la Conseillère J. Warpelin que l'immense dépotoire va servir en cas de crue. Il prend également note de la remarque pour la poubelle vers le cèdre du Châtel.

Madame la Conseillère E. Comte demande si le Règlement sur l'exercice de la prostitution est appliqué.

Monsieur le Syndic M. Flückiger répond que oui. Monsieur le Municipal P. Rochat précise qu'il a dû être appliqué une fois à ce jour. Il précise que ce règlement n'interdit pas la prostitution mais la réglemente.

Madame la Conseillère E. Comte constate néanmoins qu'il y a toujours de la prostitution.


Monsieur le Syndic M. Flückiger lui répète que ce règlement n'interdit pas la prostitution mais la réglemente.

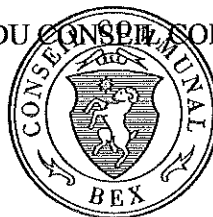
Tous les intervenants ayant reçu une réponse, le Président J.-O. Budry rappelle la sortie du Conseil du 28 mai prochain et précise que les inscriptions tardives sont possibles.

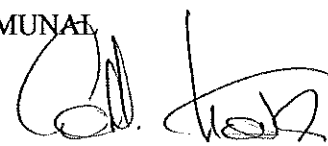
Il rappelle également la date de l'assermentation fixée au 18 juin 2011 à 15h.00 au Temple de Bex, suivie de l'inauguration du nouveau bâtiment communal.

Après les remerciements d'usage, le Président lève la séance à 20h.40.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


J.-O. Budry
Président




C. Chavan
Secrétaire